



## MAIRIE DE BEAUREPAIRE

60700 BEAUREPAIRE

☎ 03 44 58-93-40

[mairie.beaurepaire60@orange.fr](mailto:mairie.beaurepaire60@orange.fr)

à Mr le Commissaire Enquêteur  
Gérard DEGRIECK

Permanence de l'Enquête Publique  
En mairie de Verneuil en Halatte  
Le 11 avril 2023 – 15h-17h

Objet : EP PHOTOSOL SPV 31

Passage de câbles et traversée de la rivière Oise sur le territoire communal de Beaurepaire

V/Réf : Arrêté Préfectoral du 10 mars 2023 / Arrêté ordonnant le déroulement d'une enquête publique conjointe pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne Base Aérienne 110 présenté par la société PHOTOSOL SPV 31 communes de Creil, Apremont et Verneuil en Halatte.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le 29 janvier 2021 Mr Guillaume PINUS (société Photosol) est venu présenter le projet PHOTOSOL en mairie de Beaurepaire. Il a envoyé un message électronique le 10 février 2021 car il souhaitait être informé de la décision du Conseil Municipal de Beaurepaire concernant les choix de tracés et de traversée de l'Oise pour le passage des câbles de ce projet PHOTOSOL.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2021 pour débattre de ce projet.

Un échange de messages s'en est suivi dont un courrier du 31 mars 2021 (copies jointes).

La démarche de Mr Pinus a montré l'implication de la commune de Beaurepaire dans ce projet. Or nous ne comprenons pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique ordonnée par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023.

Les divers documents de l'enquête publique et notamment ceux de l'étude d'impacts sur l'environnement, à savoir entre autres :

document 1 : pages 45-51-142-153-157-167-174-183-190 / Illustrations 76-80-82-83-84-86-87,

document 2 : page 57 / illustration 124,

document 3 : page 54 / carte des risques,

document 4 : page 44-158-162-165 / illustration 196 ...

montrent bien le tracé de raccordement situé en partie sur le territoire communal de Beaurepaire.

Au vu de tous ces documents, nous ne comprenons donc pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique.

Un courrier (voir pièce jointe) a été adressé par messagerie électronique le 04 avril 2023 à ce sujet à Madame la Préfète de l'Oise.

Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

Un message électronique (pièce jointe) vous a aussi été adressé le 04 avril 2023.

Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

Monsieur le commissaire enquêteur, pour les motifs suivants de non-inclusion de la commune de Beaufort dans l'enquête publique et d'absence de réponses suite aux sollicitations, nous portons à votre connaissance que la commune de Beaufort s'oppose à ce projet.

Nous vous sollicitons soit pour apporter les éléments de réponses manquants à notre compréhension concernant une éventuelle légalité sur l'absence de la commune de Beaufort dans l'enquête publique, soit d'annuler cette enquête publique et de la reprogrammer avec la commune de Beaufort incluse dans l'enquête publique.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

A Beaufort, le 11 avril 2023

Pour la Municipalité  
L'adjoint au Maire  
Philippe FROIDEVAL



COPIE

**De :** FROIDEVAL Philippe <philippe.froideval@onf.fr>

**Envoyé :** jeudi 1 avril 2021 20:09

**À :** Guillaume Pinus <Guillaume.Pinus@photosol.fr>

**Cc :** Antoine Garaud <a.garaud@epi94.fr>; Philippe BRODAZ <p.brodaz@epi94.fr>; Nicolas BLONDELLE <nicolas.blondelle@fimatec-ing.com>; mairie.beaurepaire60@orange.fr; Stanislas de LUPPÉ <standeluppe@orange.fr>; santie@hotmail.fr

**Objet :** RE: Projet Photosol - Mairie Beaurepaire

Bonjour Monsieur Pinus,

En réponse à votre message, je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier du Conseil Municipal de Beaurepaire du 31 mars 2021.

Je vous remercie d'avance pour la prise en compte de ce courrier.

Cordialement

L'adjoint au maire

Philippe FROIDEVAL

**De :** Guillaume Pinus [<mailto:Guillaume.Pinus@photosol.fr>]

**Envoyé :** mercredi 10 février 2021 09:50

**À :** FROIDEVAL Philippe <[philippe.froideval@onf.fr](mailto:philippe.froideval@onf.fr)>; [santie@hotmail.fr](mailto:santie@hotmail.fr); [mairie.beaurepaire60@orange.fr](mailto:mairie.beaurepaire60@orange.fr)

**Cc :** Antoine Garaud <[a.garaud@epi94.fr](mailto:a.garaud@epi94.fr)>; Philippe BRODAZ <[p.brodaz@epi94.fr](mailto:p.brodaz@epi94.fr)>; Nicolas BLONDELLE <[nicolas.blondelle@fimatec-ing.com](mailto:nicolas.blondelle@fimatec-ing.com)>

**Objet :** Projet Photosol - Mairie Beaurepaire

Bonjour Madame le Maire, bonjour Monsieur Leysens, bonjour Monsieur Froideval,

Tout d'abord je vous remercie de m'avoir écouté présenter le projet photovoltaïque que nous portons sur la base aérienne de Creil, ainsi que ces explications pour votre commune en termes de passage de réseau souterrain.

Il a été convenu lors de notre entrevue du 29 janvier 2021 que je vous fournisse des exemples de convention et autres documents nécessaire à l'aboutissement de notre projet.

Il y aura bien deux types de documents à prévoir pour les passages de câbles.

- Une demande d'autorisation d'occupation du territoire pour chaque gestionnaire de voirie (CD60, mairies). Voir le CERFA en pièce jointe qui remplit cette fonction. Selon le règlement de voirie du gestionnaire, l'occupation du domaine public est souvent soumise à redevance. Pour information, la valeur de redevance annuelle pour un câble, pour ce qui concerne le domaine routier départemental, est de 0,75 €/ml.
- Pour les domaines privés, une convention de servitude est à passer avec chaque propriétaire. Cette servitude est généralement accompagnée d'indemnisations pour le propriétaire et l'exploitant.

Je vous laisse me tenir au courant, ainsi que les équipes d'EPI en copie qui ont la charge des études pour ce tracé de raccordement, de la décision du Conseil Municipal concernant nos choix de tracé et de traversée de l'Oise.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne journée,

Bien cordialement,

**Guillaume PINUS**

Chef de projet Business Développement

[guillaume.pinus@photosol.fr](mailto:guillaume.pinus@photosol.fr)

T : +33 6 74 16 54 11

40/42 Rue la Boétie – 75008 PARIS

[www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)





COPIE

## MAIRIE DE BEAUREPAIRE

60700 BEAUREPAIRE  
☎ 03 44 58 93 40  
[mairie.beaurepaire60@orange.fr](mailto:mairie.beaurepaire60@orange.fr)

à Monsieur Guillaume PINUS  
Société PHOTOSOL  
5 Rue Drouot  
75009 PARIS

Objet : PROJET PHOTOSOL - tracé de raccordement -  
Passage de câbles et traversée de la rivière Oise - commune de Beaurepaire

Monsieur,

Suite à votre venue le 29 janvier 2021 et suite à votre message électronique du 10 février 2021, vous souhaitez être informé de la décision du Conseil Municipal de Beaurepaire concernant vos choix de tracés et de traversée de l'Oise pour le passage des câbles du projet Photosol.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2021. Votre projet a été présenté et débattu.

Voici les décisions et remarques qui en émanent :

1) Le Conseil Municipal, sans s'opposer pour le moment, ne souhaite pas se prononcer par manque d'éléments plus détaillés. A savoir :

- le choix définitif du tracé
- avoir plus d'éléments techniques écrits sur d'éventuels boîtiers de raccordement permanents enterrés ou apparents ainsi que l'impact au sol des travaux pour le passage sous l'Oise.
- contacter et informer les propriétaires des terrains concernés ou longeant le chemin communal selon le tracé que vous retiendrez.

2) Toutefois, le tracé du chemin communal (limite avec Verneuil en Halatte) le plus éloigné des deux fermes de production de lait serait le moins pire, étant donné que nous manquons de garanties concernant les effets des ondes électriques sur les vaches.

3) Et nous considérons la profondeur d'enfouissement d'1m insuffisante.  
Nous proposons une profondeur minimale de 1.20 mètre sachant que des engins agricoles sont susceptibles de traverser les terrains au niveau de l'installation souterraine.  
Cela sera aussi un élément déterminant pour notre décision finale.

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente d'éléments complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

A Beaurepaire, le 31 mars 2021

Pour le Conseil Municipal  
L'adjoint au Maire  
Philippe FROIDEVAL



COPIE

**FROIDEVAL Philippe**

**De:** Guillaume Pinus <Guillaume.Pinus@photosol.fr>  
**Envoyé:** lundi 25 octobre 2021 10:54  
**À:** FROIDEVAL Philippe; mairie.beaurepaire60@orange.fr; Stanislas de LUPPÉ; santie@hotmail.fr  
**Cc:** Antoine Garaud; Philippe BRODAZ; Nicolas BLONDELLE  
**Objet:** RE: Projet Photosol - Mairie Beaurepaire

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous au sujet de notre projet photovoltaïque porté par Photosol sur la base aérienne de Creil et du raccordement souterrain associé.

Un courrier vous a été envoyé en Mairie de Beaurepaire en septembre pour vous tenir au courant des évolutions du projet photovoltaïque, en effet nous avons dû revoir la puissance globale de la centrale à la baisse afin d'assurer la conservation d'un maximum de milieu favorable à la biodiversité.

Concernant le raccordement souterrain, le tracé est toujours en cours d'étude, notamment avec VNF (pour le projet MAGEO) et avec la SNCF (pour la traversée de leur voie ferrée sur Brenouille). De plus et pour votre information, nous avons récemment entamé une phase de consultation des propriétaires privés qui pourraient être concernés par une servitude à terme. Une fois que nous aurons obtenu les accords de principe des propriétaires et exploitant agricole, nous serons en mesure de proposer un tracé plus fin et nous reviendrons vers vous à ce moment-là pour vous exposer notre proposition.

Sachez néanmoins que nous avons bien pris connaissance de vos remarques et que nous ferons notre maximum pour les intégrer.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

Bien cordialement.

**Guillaume PINUS**

Responsable Business Développement

[guillaume.pinus@photosol.fr](mailto:guillaume.pinus@photosol.fr)

T : +33 6 74 16 54 11

40/42 Rue la Boétie – 75008 PARIS

[www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)



Producteur d'énergie photovoltaïque



COPIE

**FROIDEVAL Philippe**

---

**De:** FROIDEVAL Philippe  
**Envoyé:** mardi 4 avril 2023 00:42  
**À:** prefecture@oise.gouv.fr;  
**Cc:** mairie.beaurepaire60@orange.fr; mairie@verneuil-en-halatte.fr; FROIDEVAL Philippe  
**Objet:** Enquête publique projet PHOTOSOL - Arrêté Préfectoral du 10 mars 2023  
**Pièces jointes:** 1- Courrier à Mme la Préfète de l'Oise - Enquête publique sur le Projet PHOTOSOL-.doc.pdf

Madame la Préfète de l'Oise,  
Monsieur le Commissaire enquêteur ,

En tant qu'adjoint au maire, je vous prie de trouver en pièce jointe un courrier de la municipalité de Beaurepaire qui s'interroge sur l'absence de la commune de Beaurepaire dans le périmètre de l'enquête publique conjointe pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne Base Aérienne 110 présenté par la société PHOTOSOL SPV 31. Communes de Creil, Apremont et Verneuil en Halatte.

Pour la municipalité  
L'adjoint au maire  
Philippe FROIDEVAL





COPIE

## MAIRIE DE BEAUREPAIRE

60700 BEAUREPAIRE  
☎ 03 44 58-93-40  
[mairie.beaurepaire60@orange.fr](mailto:mairie.beaurepaire60@orange.fr)

à Madame la Préfète de l'Oise  
1 place de la Préfecture  
60022 BEAUVAIS  
[prefecture@oise.gouv.fr](mailto:prefecture@oise.gouv.fr)  
03 44 06 12 60

Objet : PROJET PHOTOSOL - tracé de raccordement -  
Passage de câbles et traversée de la rivière Oise - commune de Beaurepaire

V/Réf : votre arrêté préfectoral du 10 mars 2023 / Arrêté ordonnant le déroulement d'une enquête publique conjointe pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne Base Aérienne 110 présenté par la société PHOTOSOL SPV 31 communes de Creil, Apremont et Verneuil en Halatte.

Madame la Préfète,

Le 29 janvier 2021 Mr Guillaume PINUS (société Photosol) est venu présenter le projet PHOTOSOL en mairie de Beaurepaire. Il a envoyé un message électronique le 10 février 2021 car il souhaitait être informé de la décision du Conseil Municipal de Beaurepaire concernant les choix de tracés et de traversée de l'Oise pour le passage des câbles de ce projet PHOTOSOL.  
Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2021 pour débattre de ce projet.

La démarche de Mr Pinus a montré l'implication de la commune de Beaurepaire dans ce projet. Or nous ne comprenons pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique ordonnée par votre arrêté préfectoral du 10 mars 2023.

Les divers documents de l'enquête publique et notamment ceux de l'étude d'impacts sur l'environnement, à savoir entre autres :  
document 1 : pages 45-51-142-153-157-167-174-183-190 / Illustrations 76-80-82-83-84-86-87,  
document 2 : page 57 / illustration 124,  
document 3 : page 54 / carte des risques,  
document 4 : page 44-158-162-165 / illustration 196 ...  
montrent bien le tracé de raccordement situé en partie sur le territoire communal de Beaurepaire.

Au vu de tous ces documents, nous ne comprenons donc pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique.

Madame la préfète, nous vous sollicitons afin de nous apporter les éléments de réponses manquants à notre compréhension ou de renouveler cette enquête publique avec la commune de Beaurepaire incluse dans l'enquête publique.

Nous vous prions de nous excuser pour ce courrier tardif toutefois relatif à notre information. Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre considération distinguée.

A Beaurepaire, le 04 avril 2023

Pour la Municipalité  
L'adjoint au Maire  
Philippe FROIDEVAL



COPIE

**FROIDEVAL Philippe**

---

**De:** FROIDEVAL Philippe  
**Envoyé:** mardi 4 avril 2023 07:51  
**À:** DEGRIECK Gérard (enquetepublique-apremont-creil-verneuil-en-halatte@oise.gouv.fr); Guillaume Pinus  
**Cc:** mairie.beaurepaire60@orange.fr; mairie@verneuil-en-halatte.fr; FROIDEVAL Philippe  
**Objet:** EP PHOTOSOL SPV 31  
**Pièces jointes:** 1- Courrier à Mme la Préfète de l'Oise - Enquête publique sur le Projet PHOTOSOL-.doc.pdf

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe un courrier de la municipalité de la commune de Beaurepaire (60700) envoyé à Mme la Préfète de l'Oise.

Les Elus de la commune de Beaurepaire s'interrogent sur l'absence de la commune de Beaurepaire dans l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 ordonnant le déroulement d'une enquête publique conjointe pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne Base Aérienne 110 présenté par la société PHOTOSOL SPV 31. Communes de Creil, Apremont et Verneuil en Halatte.

Au vu des nombreux documents figurant dans le dossier d'enquête publique, le tracé de raccordement est situé en partie sur le territoire communal de Beaurepaire.

Nous ne comprenons pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes citées dans l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023.

Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous sollicitons afin de nous apporter les éléments de réponses manquants à notre compréhension ou de renouveler cette enquête publique avec la commune de Beaurepaire incluse dans l'enquête publique.

Nous vous prions de nous excuser pour ce courrier tardif toutefois relatif à notre information.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

A Beaurepaire, le 04 avril 2023

Pour la Municipalité de Beaurepaire  
L'adjoint au maire  
Philippe FROIDEVAL